

Décisions de la Commission Régionale Interclubs
Vérifications de fin de saison 2025-2026

Division	Club	Remarques	Décision de la CRI	Recours possible
PN	CSBC	Pas d'arbitre ligue certifié (récidive)	300€ d'amende	Néant
		Pas de juge-arbitre ligue certifié (récidive)	300€ d'amende	Néant
	ASGU	Pas d'école de badminton 2*	450€ d'amende	Néant
		Pas d'arbitre ligue certifié	Clémence exceptionnelle de la CRI car C.MESSANI déjà en formation JALC cette saison.	Néant
R1	ASPTT	Pas de juge-arbitre ligue certifié (3ème récidive)	450€ d'amende avec sursis. L'amende sera appliquée le 01/01/2027 si U-L. TRAN n'est pas engagé dans une formation ALA au 31/12/2026.	Néant
	ALL	Pas de juge-arbitre ligue accrédité	Néant car montée de l'équipe 2 en 2024, et il y a 2 ans de délai pour se mettre en conformité après la montée	Néant
		Pas de juge-arbitre ligue certifié	150€ d'amende	Néant
R2	CBNA	Pas de juge-arbitre	Néant car montée de l'équipe en 2024, et il y a 2 ans de délai pour se mettre en conformité après la montée. E. FAURE en formation.	Néant
	BIF	Pas d'école de badminton 1*	Néant car montée de l'équipe en 2025, et il y a 1 an de délai pour se mettre en conformité après la montée	Néant
	PB25	Pas de juge-arbitre - 3ème récidive	450€ d'amende	Néant
	CBBL	Pas de juge-arbitre	Néant car montée de l'équipe en 2024, et il y a 2 ans de délai pour se mettre en conformité après la montée	Néant
		Pas d'arbitre ligue accrédité	150€ d'amende	Néant